

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest (03-2012)* a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2019, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

L'objet de ce projet de règlement propose notamment de modifier le Règlement 03-2012 afin d'inclure au *Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest* les nouvelles dispositions relatives à l'interdiction de l'usage du cannabis au travail.

L'adoption du règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, qui se tiendra le 27 novembre 2019, à 19h30, à La Sarre, à l'endroit habituel.

Il peut être pris connaissance dudit projet de règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 13 novembre 2019



Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général